

Libin, le 12.01.2024



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de branchement TVD doivent être réalisés par la société ABLEC SPRL de Tamines à Villance, rue de Chamont 93A et 83B, entre le 29 janvier et le 9 février 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : Autorise la société ABLEC SPRL à effectuer les travaux de branchement TVD à Villance, rue de Chamont 83A et 83B entre le 29 janvier et le 9 février 2024, en effectuant une traversée de voirie.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,


A.LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be